

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet
Chaufferie Amilly sur la commune principale de l'AIOT Rue de Paucourt 45200 AMILLY.

La référence de votre dossier est A-4-HHI2SPB3Y et concerne une demande de type "une
déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et
pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 12/04/2024 à 14h40 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **50861819600010**

Raison sociale **MONTARGIS ENERGIES (M.E.)**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

17 RUE DU FAUBOURG DE LA CHAUSSEE

45200 MONTARGIS

Signataire

Qualité : **Ingénieur travaux**

Référent

Fonction : **Ingénieur travaux**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Chaufferie Amilly**

Description des activités :

La société Montargis Energie souhaite étendre et exploiter le réseau de chaleur urbain sur les communes d'Amilly et de Montargis(45). Dans ce contexte, l'objet de la présente déclaration est la création d'une chaufferie mixte, rue de Paucourt à Amilly avec une chaudière biomasse d'une puissance de 2,5MW et une chaudière de secours fonctionnant au gaz naturel d'une puissance de

10MW. Le site disposera d'un silo de stockage de plaquettes bois type forestier d'une capacité de 270m3 non concerné par la réglementation ICPE. Le site disposera également d'un local technique, de bureaux et locaux sociaux.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **OUI**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Rue de Paucourt

45200 AMILLY

X : 682954

Y : 6767119

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
					Chaudière

2910	2910-A-2	Installation de combustion	Puissance thermique nominale 12.5 MW	DC	biomasse 2,5 MW et chaudière gaz 10MW
------	----------	----------------------------	--------------------------------------	----	---------------------------------------

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Les déchets générés par l'activité de Montargis Energie seront les suivants : - Cendres issues du foyer de la chaudière bois, de son filtre et du dépoussiéreur (code déchet 10 01 01) stockées en big-bags. - Déchets de maintenance (1502 02* et 15 02 03) Les cendres au niveau du cyclone seront bien séparées sous foyer conformément à l'arrêté ministériel du 3 août 2018. Les déchets seront entreposés dans des endroits dédiés et éliminés par un prestataire agréé. Les autres déchets liés à l'activité de bureau (papier, cartons, plastiques de consommables informatiques...) feront l'objet d'un tri spécifique et seront évacués par des prestataires spécialisés.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

La rue de Paucourt dispose de poteaux incendie gérés par le commune d'Amilly. Les dernières mesures de débit sur les poteaux au plus proches (moins de 100m) de l'installation donnent des débits max de 139 m3/h et 152 m3/h.

Installations de combustion moyennes (dites « MCP ») pour une déclaration ICPE relevant de la rubrique 2910

Numéro de dossier "MCP" et commentaires éventuels : **17368744**

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)